

LE LOT NE VEUT PAS ÊTRE
dépouillé
de ses richesses
touristiques

Nous avons dit que le tourisme quercynois a été dépouillé par celui de la Corrèze. Celui-ci a jugé avantageux de prendre chez nous ce qu'il n'avait pas chez lui. Il s'est annexé les neuf cantons nord du Lot, c'est-à-dire ceux qui contiennent les richesses touristiques les plus célèbres. La chose s'est faite si discrètement que lorsque les organismes intéressés de Cahors l'ont apprise, ils se sont trouvés devant un fait accompli.

Tout s'est passé entre le comité régional de tourisme de Toulouse et le Comité régional de tourisme de Limoges, sans que le syndicat d'initiative de Cahors, ou la Chambre de Commerce du Lot ou le syndicat des hôteliers aient été consultés, ou seulement avisés. Ils ont appris le fait en lisant l'arrêté paru au Journal officiel.

Nous pouvons même affirmer que la Préfecture du Lot a été tenue dans la même ignorance et que M. le Préfet a appris que son département était scindé en deux alors que la chose était déjà faite.

On a lu ici même, dans un récent numéro, la protestation fortement motivée adressée par les présidents du syndicat d'initiative de Cahors, celui de la Chambre de Commerce du Lot et celui du syndicat des hôteliers à M. le Préfet du Lot, à M. le maire de Cahors et à M. le président du comité régional de tourisme de Toulouse.

La discussion est donc maintenant ouverte et des explications devront être fournies. Evidemment, il sera beaucoup plus difficile d'obtenir que cette injustifiable décision soit rapportée qu'il ne l'eût été d'empêcher qu'elle fût prise. Mais il ne dépend de personne que les conditions de la controverse soient autres que ce qu'elles sont. L'important est qu'elle soit vigoureusement soutenue du côté lotois. Et elle le sera !

Le ministre de la production industrielle et des communications de qui dépend le Commissariat général au tourisme a été officiellement saisi de l'affaire par M. le Préfet du Lot, légitimement surpris de l'ignorance, où il a été tenu d'une question où l'intérêt de son département est si directement engagé.

Il appartient sans doute à la haute autorité du ministre de décider si la mesure prise dans les conditions que nous venons de dire doit être maintenue et pour cela, il sera sans aucun doute appelé à donner la parole aux Lotois intéressés qui ont été condamnés sans avoir été entendus. Les jugements rendus par contumace sont toujours susceptibles d'appel.

Cette fois le procès sera plaidé contradictoirement et les raisons qui militent contre la mesure prise sont si pertinentes et si fortes que l'on peut avoir confiance dans le jugement final et définitif qui sera rendu ! Nous nous proposons d'exposer quelques-unes de ces raisons dans de prochains articles.

En cette affaire qui touche à la fois aux intérêts et aussi pourquoi ne pas le dire ? à l'amour-propre des Quercynois jugés incapables de mettre en valeur ce qu'ils possèdent, il faut toutefois se garder de rabaisser le débat et aussi de l'envenimer en le ramenant à des rivalités locales. Nous savons bien que cette annexion subreptice par la Corrèze d'une partie du Quercy est l'aboutissement d'un long effort entrepris par les syndicats et les hôteliers brivistes qui compensaient la pauvreté touristique de leur région en accaparant les richesses quercynaises, nous savons aussi que leur activité usurpatrice a été trop longtemps favorisée par le farniente contemplateur dans lequel on se complaisait à regarder faire de chez nous les concurrents d'en face.

Mais si cela doit être entendu comme une leçon qui sera comprise, cela ne saurait justifier un dépouillement qui, lui, serait définitif. — E. L.

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES NOIX

L'interdiction du gaulage des noix prévue par l'arrêté régional du 25 août 1943, pourra être levée, dans chaque département, arrondissement ou canton de la Région de Toulouse, à partir de la date où la maturité de ces fruits le rendra nécessaire. Cette date sera fixée dans chaque département, par un arrêté du Préfet intéressé, pris sur la proposition du Directeur des Services Agricoles.

A compter de la publication du présent arrêté, toute circulation des noix et des cerneaux sera soumise à une autorisation de transport qui sera délivrée par le Directeur de la Section Noix du Centre-Ouest, Terrasson (Dordogne), qui pourra déléguer ses pouvoirs à un représentant local, après l'agrément du Directeur départemental du Ravitaillement Général intéressé.

Les dispositions de l'article 2 ci-dessus ne s'appliquent pas aux expéditions de noix par colis familiaux de 2 kg. effectuées par les producteurs, ni au transport des récoltes à la ferme.

La vente et la consommation des noix sont interdites jusqu'à nouvel ordre sur le territoire de la Région de Toulouse.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 25 octobre. — Cajarc, Cardaillac, Les Quatre-Routes, Gignac, Lamativie, St-Germain-du-Bel-Air.

Mardi 26 octobre. — Lalbenque, Luzech, Vers.

Mercredi 27 octobre. — Beauregard, Cazals, Puybrun.

Judi 28 octobre. — Terrou.

Vendredi 29 octobre. — Montet-et-Boujal, Rudelle.

Samedi 30 octobre. — Biars-sur-Cère, Figeac, Gramat, Montcuq.

La haine meurtrière

La police est appelée ces temps-ci à remplir une mission pénible, périlleuse, et qu'on doit plus que jamais identifier avec l'œuvre de salut public.

Car, pour lutter contre le terrorisme, il faut bien faire appel à la force.

Les agents des diverses polices accomplissent leur devoir avec une abnégation et un courage qui méritent, qui exigent même notre respect.

Depuis quelques semaines surtout, les initiatives de ces polices ont permis de découvrir l'existence de bandes organisées dont toute l'activité secrète a la destruction de l'ordre intérieur pour objet.

Sans doute, ceux qui excusent et approuvent l'action de ce terrorisme leur donnent-ils et se donnent-ils à eux-mêmes, le prétexte et l'excuse de contribuer à la défaite des armées d'occupation.

Mais, si on pouvait ne pas tenir compte du fait que ce sont des Français qui, le plus souvent, tombent victimes des coups du terrorisme, il resterait pour le condamner dans la conscience des honnêtes gens ceci, que des armes de cette nature sont indignes de la France.

Comme le disait publiquement, il y a peu de semaines, le Maréchal : « Cela, ce n'est pas la guerre ; cela n'est pas français. »

Toutes ces entreprises sournoises et cruelles, ces pillages, ces vols, ces assassinats, sont odieux.

Ils sont en outre à la fois contraires à la raison, à la morale et au patriotisme.

Oui, ils sont contraires au patriotisme, car il n'en peut rien résulter qui ne soit nuisible finalement à la France.

On peut être assuré que le jour où seront évoqués des actes de cette nature devant ce que l'on pourrait appeler le Tribunal international de la paix, ceux-là mêmes qui présentent les approuvent, qui même en conseillent, en encourageant ou en suscitant l'exécution, les désavoueront solennellement.

Et il restera, de ces actes réprouvés, avec la tristesse des deuils qu'ils auront causés, un souvenir peu favorable à notre nation.

Car civilisée avant tout, et ayant donné à la civilisation un sens de délicatesse et de générosité, la France n'était pas faite pour être le pays de la haine meurtrière.

CHRONIQUE DU LOT

SORTIRONS-NOUS DU CERCLE VICIEUX ?

Un de mes anciens condisciples consacre ses loisirs à servir l'intérêt général de la population agricole de son canton, et comme fût-ce ceux qui, sans espoir de récompense se vouent au bien public, il doit voir ce qu'en vaut l'aine.

N'empêche qu'il est réconfortant de signaler de telles initiatives surtout en ce moment où il s'agit de résoudre dans l'ordre logique les angoissantes questions du ravitaillement.

Combien de fois avons-nous dit ici qu'un service du ravitaillement général bien compris devrait puiser à pleines mains dans le Ségala les pommes de terre dont il a besoin et ne demander à la vallée du Lot que le « vin de Cahors ».

Or, mon camarade me communique une lettre qu'il adresse aux pouvoirs publics pour exposer précisément la situation du Ségala au point de vue du commerce des pommes de terre.

Que se passe-t-il donc de si étrange ?

Avec son éloquent franchise il signale à l'Administration qu'il se fait un peu partout un commerce clandestin de la pomme de terre sous les auspices du marché noir ; que personne n'observe les taxes ; que c'est une véritable incurie en ces temps de pénurie d'huile et de pneus de voir des camions circuler à vide alors qu'ils descendent dans la vallée du Lot pour aller prendre du vin de Cahors où qu'ils rentrent vides parfois dans le Ségala.

Quel remède offre-t-il à une telle situation ? Tout simplement la formation de coopératives sous l'égide de la loi du 4 septembre 1943. Et il ajoute que déjà, l'an dernier, il avait présenté M. Carrade, syndic départemental, pour la formation d'une telle coopérative, lequel s'y était opposé en promettant de la former pour tout le département du Lot avant la fin de 1942. Promesse qui n'aurait pas été tenue.

Alors, il se remet à la besogne et cherche à former cette coopérative pour le Ségala qui réserverait toute sa production disponible pour obtenir des échanges de produits avec d'autres collectivités.

« Ce serait, dit-il, le moyen certain de stabiliser le prix de la pomme de terre et d'assurer le ravitaillement des Cités et l'écoulement régulier des produits ruraux. » Il a déjà obtenu des promesses de maires de grandes villes qui seraient trop heureux de recevoir des pommes de terre contre échange d'autres produits manufacturés et indispensables aux ruraux.

Il aurait stirement l'adhésion des viticulteurs de la vallée du Lot s'il leur était permis d'offrir du vin contre échange de pommes de terre. Car personne ne doit ignorer que les impositions de pommes de terre auront beaucoup de mal à être satisfaites du moment que la grande majorité des producteurs, dans notre terroir viticole, n'a même pas sa consommation familiale assurée.

D'autre part, il y a dans toutes les communes de la vallée du Lot des tas de gens qui n'ont pas une pomme de terre, pas même de tickets pour s'en procurer chez un dépositaire et qui en sont réduits à courir la campagne, à suivre les fermes pour en acheter à n'importe quel prix, quand ils ont la chance d'en trouver.

Voilà donc le cercle vicieux : pléthore chez les uns en pommes de terre et, chez les voisins, du vin en quantité suffisante pour des échanges qui soulageraient notablement l'économie rurale ; sans compter que pas mal de villes viendraient à la rescousse pour offrir une contre-partie et ravitailler puissamment leur marché.

Mais hélas ! ce cercle vicieux a la vie dure et en attendant, qui en profite ? le marché noir. Si l'on veut vraiment y mettre fin, il faudrait briser radicalement ce cercle vicieux. L'on ne tardera pas à constater un allègement à nos souffrances et les camions ne circuleront plus à vide et il se ferait beaucoup moins de contrebande où les mieux intentionnés ferment parfois les yeux, s'il est vrai que ventre affamé n'a point d'oreille et que ceux qui peuvent avoir part au gâteau ne sont pas toujours incorruptibles.

Enfin, il loue sans réserve M. le Ministre Bonnafous d'avoir décidé que les syndics seraient élus par leurs commettants et qu'il n'y a pas lieu de persister dans la première erreur qui consista à désigner d'autorité ces syndics qui souvent n'avaient pas du tout l'oreille des maires, ce qui ne facilitait pas l'étroite cohésion qui devait exister entre ces deux pouvoirs locaux lesquels, faits pour s'entendre, risquaient de tirer à hue et à dia pour le plus grand préjudice de la corporation paysanne et les intérêts immédiats des agriculteurs.

Que mon ami ait raison sur toute la

TAUX DES MATIERES GRASSES ET DE FROMAGE D'OCTOBRE

La ration de matières grasses allouée provisoirement aux consommateurs du Lot est fixée à 100 gr. pour le mois d'octobre 1943.

1) *Consommateurs ordinaires et travailleurs de force* (à l'exclusion des producteurs de lait, des consommateurs de la catégorie C, des bénéficiaires de l'abatage familial et des producteurs de graines oléagineuses) : La ration est fixée à 100 grammes de beurre ; cette ration s'obtient contre remise de :

— 12 tickets de 5 grammes ;

— 4 tickets de 10 grammes ;

de la feuille de matières grasses d'octobre accompagnés du coupon n° 65 de la carte départementale de couleur rose ou orange.

Les tickets-lettres GE, GH et GM sont sans valeur jusqu'à nouvel ordre.

2) *Suppléments pour travailleurs de force première catégorie* (disposant d'une seule feuille spéciale supplémentaire) :

Indépendamment de leur ration normale fixée au paragraphe 1^{er} du présent article, ces travailleurs de force ont droit à un supplément de 300 gr. de beurre, qui sera obtenu contre remise de trois tickets F1, F2 et F3 du mois d'octobre qui portent la mention « octobre 1943, matières grasses » de la feuille de tickets supplémentaires pour travailleurs de force, chacun de ces tickets ayant une valeur de 100 gr.

3) *Suppléments pour travailleurs de force deuxième catégorie*, disposant de deux feuilles spéciales supplémentaires :

Indépendamment de leur ration normale fixée au paragraphe premier du présent article, ces travailleurs de force ont droit à un supplément de 600 grammes de beurre, qui sera obtenu contre remise des six tickets F1, F2, F3 du mois d'octobre 1943 qui portent la mention « octobre 1943, matières grasses » de la feuille de tickets supplémentaires pour travailleurs de force, chacun de ces tickets ayant une valeur de 100 grammes.

4) *Producteurs de lait première catégorie*. — Ces producteurs ont droit à une ration de 100 gr. de beurre ; cette ration sera obtenue contre remise du bon « P » qui donnera droit à la perception simultanée de 160 gr. de fromage.

Cette double distribution sera effectuée par la laiterie. Les tickets-chiffres cerclés ne peuvent être utilisés que dans les hôtels et restaurants et ne peuvent en aucun cas donner lieu à perception ou inscription individuelle chez les commerçants détaillants.

Suppléments, régimes, bons spéciaux, hôtels. — Les tickets spéciaux pour suralimentation, pour régimes médicaux, pour femmes enceintes, les bons spéciaux, les tickets de septembre collectés en septembre par les hôteliers et les restaurateurs seront honorés exclusivement en beurre.

Fromage

La ration de fromage pour le mois d'octobre 1943 est fixée à 160 grammes.

Cette ration s'obtient contre remise des huit tickets de 20 gr. Les tickets-lettres FE, FG, FI, FH sont sans valeur jusqu'à nouvel avis.

Les producteurs de lait première catégorie ont droit à une ration de 160 grammes de fromage.

Si Turgot ressuscitait, lui qui avait si profondément étudié les causes de la misère à la veille de la révolution de 1789, lui qui s'éleva contre toutes les barrières qui s'opposaient à l'échange des produits et semaient la famine, peut-être raisonnerait-il aujourd'hui comme notre ami de Latronquière.

Toutefois, reconnaissons-le, les temps ne sont pas favorables actuellement au libre échange ; il y a des impondérables qui s'y opposent ; mais du moins pourrait-on atténuer de telles contraintes pour résoudre cette crise du ravitaillement des villes et des campagnes qui indiscutablement doit angosser tous ceux qui ont une responsabilité dans cette affaire. — Ernest LAFON.

DECLARATIONS DU PRESIDENT LAVAL A LA REUNION DES PROCUREURS GENERAUX

Le président Laval, chef du Gouvernement, s'est rendu à Paris et a parlé devant les Procureurs généraux du problème terroriste.

Après avoir rappelé combien sa tâche était rude, il a souligné que, parmi les devoirs qui lui incombent, le plus urgent est d'assurer l'ordre et que, pour ce faire, il a besoin du concours dévoué de toute la magistrature française.

« La meilleure manière d'assurer le salut du pays, a-t-il dit, c'est de le faire vivre dans l'ordre. »

Le président Laval a salué au passage la mémoire de M. Lespinaze, avocat général à Toulouse, tombé ces jours derniers sous les balles des terroristes.

« Je sais, a-t-il dit, toutes les menaces dont sont l'objet les magistrats chargés de requérir contre les criminels. Mais jamais, a-t-il ajouté, vous n'aurez eu l'occasion comme celle qui vous est offerte aujourd'hui, triste et dramatique, d'accomplir pleinement votre devoir de Français. »

Puis, après avoir exposé l'action de la police qui a permis de transformer dans certains départements une action délicate en une situation favorable, il a déclaré :

« Grâce à la présence de la police, j'ai pu organiser des transports de pommes de terre vers les villes qui étaient plus particulièrement désertées. Les wagons partent chargés de nourriture, de même que des trains entiers partent pour Paris en ce moment. Est-ce là un travail fait contre la France ? Est-ce que nous n'avons pas le devoir, en ce moment, d'associer, chacun dans son domaine, nos efforts pour faire vivre le pays et pour le faire vivre dans l'ordre ? C'est l'objet de cette réunion. »

Une discussion générale et technique s'est ensuite instituée, au cours de laquelle le chef du gouvernement a été souvent appelé à donner son point de vue.

A la fin de cette réunion, qui a duré plusieurs heures, le président Laval a conclu :

« Quand j'étais jeune avocat et que je me présentais devant vous, j'étais parfois ému. A cette époque, je défendais seulement des intérêts privés ou des personnes.

« Aujourd'hui, ma tâche est beaucoup plus haute : c'est la France que je défends. Je vous demande de la défendre avec moi. »

Un attentat terroriste contre M. de Brinon

M. l'ambassadeur de Brinon a été victime d'un attentat, dans la nuit de samedi à dimanche, dans sa villa de Chantilly.

Un peu après deux heures du matin il a été réveillé par une explosion violente. En même temps, une odeur de fumée caractéristique pénétra dans sa chambre. Il s'est levé et instinctivement a cherché à se diriger vers les couloirs qui donnent accès à une cour intérieure, afin de voir si personne n'avait été atteint parmi son personnel. A ce moment-là, comme il venait d'allumer la lumière, il fut projeté à plus d'un mètre par une seconde explosion encore plus violente. Mais il en a été quitte pour de simples égratignures.

Toutefois, sa secrétaire Mme Mitre a reçu un éclat dans la poitrine. Mais son état n'est pas grave.

La conférence de Moscou

La conférence de Moscou s'est réunie pour préciser son ordre du jour. MM. Eden et Cordell Hull ont conféré avec M. Molotov.

En peu de mots...

● A Marseille, huit faux policiers sous prétexte de rechercher des armes cachées, ont dérobé à un jardinier et à un commerçant près de 600.000 francs de bijoux.

● L'un des plus célèbres chirurgiens de l'époque, le professeur Lambert, vient de succomber à l'âge de 71 ans, à Pont-de-Pierre (Eure). Il était directeur du centre anti-cancéreux de la région du Nord et directeur de l'Institut de recherches du cancer.

● Un wagon de 18.000 fromages, en provenance de Normandie, étant arrivé à Avion, complètement avarié, tout le chargement a dû être enfoui. Le Préfet du Pas-de-Calais a prescrit une enquête.

● Le drapeau de l'Etat italien fasciste républicain sera comme le précédent, vert, blanc, rouge, mais il ne portera pas les armes de Savoie dans le champ blanc.

● Pour l'amour d'un cocher, deux femmes âgées de 50 ans, se sont battues en duel au couteau sur une place publique de Budapest. L'une d'elles frappée au cœur est morte sur place ; l'autre, légèrement, a été hospitalisée.

● Mme Vve Anne Vie, née Couquil, de Mazamet, est entrée lundi dans sa 104^e année d'existence.

● Samedi, le plongeur Frédéric Dumas a réussi en rade de Marseille, en plongée libre, une descente à 60 m. de fond.

● Un clochard qui avait joué aux courses à Paris un billet de 50 francs avec report sur sept courses, vient de gagner au Pari Mutuel une somme de 675.000 francs dans la même journée.

● A Paris, Mlle Emilie Grunaldi, habitant rue de la Boule-Rouge, recevait la visite de quatre individus se disant policiers, qui fouillèrent son appartement et s'approprièrent d'un million de francs en monnaie d'or française et étrangère et en bijoux.

● Démarrant une information selon laquelle M. Mussolini aurait été l'objet d'un attentat, la radio du gouvernement fasciste déclare que M. Mussolini se trouve en parfaite santé.

● Les gaz délétères emmagasinés au fond du puits dans lequel il travaillait s'étant enflammés, M. Emile Boudier, 63 ans, puisalier à Fonches (Somme), a été brûlé vif.

● M. Edouard Herriot, qui aurait présenté ces temps derniers des signes de dérèglement cérébral, serait prochainement transféré dans une maison de santé de la région parisienne.

● Le populaire Paul Maye, champion de France sur route, qui disputait une course, à Tours, a fait une chute grave ; il s'est fracturé l'omoplate, la clavicule et deux côtes. Il ne pourra courir avant de longues semaines.

● Contrairement à ce qui a été annoncé, Romain Rolland, qui s'est retiré depuis cinq ans à Vézelay, n'est pas décédé. Il est seulement souffrant.

● On annonce la mort de l'auteur-acteur André Antoine, survenue dans sa propriété du Pouliguen.

LA VIE LITTÉRAIRE des provinces de France

L'Anthologie des poètes quercynois contemporains, publiée par la revue Quercy, a été l'objet d'élogieux commentaires dans la presse et à la radio. On pourrait faire une curieuse anthologie des critiques et des commentaires qu'elle a suscités : tous les poètes y trouveraient leur compte car tous ont été cités par les uns ou par les autres, selon les goûts, M. Jh. Maureille avait raison, dans sa préface, de faire état de la relativité des jugements en matière de poésie !

Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous l'essentiel de la causerie que Mme Germaine Kellerson a récemment faite au auditeurs de la Voix de la France sur cette Anthologie des poètes quercynois contemporains.

Le Quercy est, parmi les provinces françaises, une de celles qui ont le plus d'âme et où la vie de l'esprit se poursuit avec le plus d'intensité. Je n'en veux pour preuve que cette anthologie des poètes quercynois contemporains que j'ai sous les yeux et où quarante poètes de tous âges qui, pour la plupart, ne sont pas littérateurs professionnels, ont eu l'occasion de s'exprimer.

« Saluons ce très heureux essai de regroupement provincial et de régionalisme, écrit M. Emile Henriot, à propos de cette anthologie. Le battement de cœur commun, la parenté des climats, l'attachement aux usages et aux traditions, ce ne sont pas les Chambres de Commerce et les Comices agricoles qui peuvent leur donner le moyen de se faire entendre mais, par la voix de ses chanteurs, cela doit, pour chaque région, devenir une réalité sensible. » Et M. Henriot exprime le souhait que toutes les provinces, comme le Quercy, aient bientôt leur anthologie car l'effort français de regroupement régionaliste ne saurait être seulement administratif et matériel, il doit être, avant tout, spirituel. « Pour cela, dit-il, il suffirait de trouver dans chaque province le chef d'orchestre capable de rassembler les voix éparées comme l'ont fait pour le Quercy M. Joseph Maureille et ses collaborateurs. »

C'est, en effet, à l'initiative de la revue « Quercy » qui paraît à Cahors et dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir, que nous devons la nouvelle anthologie quercynoise, M. Maureille, son animateur, présente cette pléiade d'écrivains du terroir dans une introduction qui est une étude vivante et fort pertinente sur la poésie contemporaine.

A mon tour de vous présenter quelques-uns de ces aèdes, non point peut-être par rang d'importance et de présence, mais au gré de mes préférences et aussi dans la mesure où leur talent m'a paru le plus représentatif de l'esprit et du caractère de leur province.

A tout seigneur, tout honneur : voici Antonin Perbosc, doyen par l'âge puisqu'il approche des 82 ans et, incontestablement, l'un des plus grands parmi les poètes de la langue d'Oc. Instituteur rural puis conservateur de la Bibliothèque de Montauban, il n'a cessé d'étudier les parlers et les traditions populaires. Majoral de Félibrige dès 1892, il laissera une œuvre importante d'intérêt philosophique et folklorique. « Quelle vivante poésie que la sienne, écrit son commentateur. C'est tout le ciel du pays d'Oc qu'elle reflète en son cristal avec ses clartés et ses ombres, son ardeur et ses mélancolies. Il chante d'un mouvement venu du plus profond de l'âme, une âme qui n'est pas seulement son âme mais celle de ses aïeux. »

Pierre Cael, ou, plutôt Jules Laforgue dit Pierre Cael, a adopté pour nom et armes parlantes la lampe de cuivre à cinq bees, la lampe noble et paysanne, timbrée au lys, à la rose, au croissant...

Le calcel, c'est la lampe antique et familière, Il est de cuivre lourd et vite à se ternir, Sa lumière est fumeuse, incertaine et grossière, Et pourtant le calcel est de bon souvenir... C'est qu'il nous est un peu le foyer de famille Et la terre natale et le sol nourricier, Tout au fond du passé très doucement il brille Comme notre jeunesse et le bonheur premier.

Pierre Cael et sa sœur Alida, également écrivains, ont écrit plusieurs livres quercynois sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir mais ce nom ne doit pas vous être tout à fait étranger, auditeurs français, même si vous n'êtes pas du Quercy, car il est un poète de Pierre Cael, universellement connu et que répètent tous les phonos et toutes les T.S.F. du monde entier : « Les Vieilles de chez nous ». Permettez-moi de vous en rappeler le premier quatrain :

Les vieilles de notre pays
Ne sont pas des vieilles moroses,
Elles portent des bonnets roses,
Des fichus couleur de maïs,
Les vieilles de notre pays.

Pierre Ménanteau a dirigé pendant quelques années l'Ecole normale de Cahors. Il est maintenant à Poitiers où il dirige l'Institut de formation professionnelle de Poitiers. Son nom figure dans une anthologie des poètes poitevins éditée il y a quelques années, mais il peut figurer aussi bien dans une anthologie quercynoise car, de son propre aveu, il a largement puisé son inspiration sur les rives du Lot et au cœur des Causses. Pierre Ménanteau est « un poète charmant », nous déclare son ami Georges Duveau, historien de bonne souche quercynoise, lui aussi. Poète charmant, poète délicat, d'inspiration véritablement parnassienne. Ecoutez cette notation au début d'un poème qui s'intitule « Dans la Causse ».

Un paysage s'est levé,
Qui ressemblait à certains rêves,
Où l'on erre dans un pays,
Si solitaire que le cœur
Se cherche au fond de la poitrine,
Comme un objet perdu au loin...

Originaire de Labastide-Murat, M. Jean Vanel est aujourd'hui instituteur à Rabastens (Tarn). Il est à remarquer que la plupart de ces poètes quercynois sont voués à l'enseignement tels que Perbosc, Pierre Ménanteau, Yves Salgues, Georges Cazenave, Ernest Contou, Jean-Louis Digot, René Gibergues, Albert Lacombe, Edmond Laubart, Roger Pecheyrand... Quelques-uns ne craignent pas de s'intituler poètes-paysans tels que Augustin Marbilly, Armand Lagaspie, Jules Delsériès... Tous à leur manière ont magnifiquement chanté le culte des foyers et l'amour de leur terre. Lauréat des Jeux Floraux de Nice, de Tunisie et du Languedoc, M. Jean Vanel s'est particulièrement attaché sur les vieux moulins.

Les moulins de chez nous, gardiens de l'honneur, Ont tu, depuis longtemps, leur dernière chanson. On leur a pris leur cœur, on leur a pris leur âme ; Vaincus par le progrès, consumés par sa flamme, Ils dressent vers le ciel leurs membres déchirés Que le lointain revêt de bandeaux azurés...

Il en est de ces écrivains qui, comme Gilbert Picou, chantent la vie simple d'autrefois, les vieux métiers, les tisserands, les forgerons, etc...

Jean Monteil, célèbre la maison de sa mère, le vin de Cahors... Edmond Laubart dont l'œuvre poétique est à peu près exclusivement consacrée au Quercy, nous remémore « les chemins creux » et les grâces capricieuses du

Lot... Ernest Lafon évoque les fastes du Carnaval en Quercy... Antoine Constanty a écrit des « gayetes » en vers qu'il a publiées en trois recueils : « Pour rire un brin », « Le rire en Quercy » et « Le Quercy gaillard ». Emmanuel Egert et Joseph Blanc ont été séduits par les chats « graves et doux pliés en leur souple fourrure ». « Sorcier velu des nuits de lilas et de lune ». Gervais Nicolai fut un des plus ardents animateurs des Lettres et des Arts en Quercy. Il fonda la Société littéraire et artistique de Cahors. Il dirigea la « Revue provinciale » et les Jeux Floraux.

Le temps me manque pour vous présenter individuellement, comme je le désirerais, cette pléiade de poètes qui tant aimèrent leur terre et la chantèrent. Mais je m'en voudrais de terminer sans faire une mention spéciale des deux poètes-poètes qui figurent dans ce recueil : M. l'abbé Cubaynes, lauréat des Jeux Floraux, si parfaitement attaché au dialecte quercynois et à qui il arrive, comme à l'abbé Sylvain Toulze, actuellement prisonnier en Allemagne, de donner des prédications en langue d'Oc, soit dans leur diocèse, soit en Rouergue et dans le Montalbanais.

Vous parlerai-je aussi des femmes ? Elles sont peu nombreuses dans cette anthologie.

Marie-Odet Gourdon avec sa « Flûte de Paille » chante le Quercy-Blanc avec ses garrigues, ses chênes, ses genévriers... Henriette Roussel-Verdin appartient au Causse et au Ségala. Ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Sèvres, elle enseigna au Collège de Cahors, puis à Figeac. On lui doit plusieurs romans terriens. Fidèle au patois de ses pères, avec un rare bonheur d'expression, elle chante en langue d'Oc son amour pour la terre natale. Qu'elle est donc charmante dans l'évocation de « Mon village », cette notation du « vieux cimetière grand comme un drap, à l'ombre des noyers où les morts sont heureux d'entendre les vivants parler des champs, du temps, du cours des animaux et des bêtes qu'ils n'ont pas connus ».

Enfin, soupir d'une âme au bord de la nuit, qu'il est émouvant ce poème de Mme Antoinette-André-Lamadé, veuve de Pécrivain, qui vient de s'éteindre dans sa petite propriété de la Toulouzine, en Quercy, et qui s'intitule : « Je songe à ce jour »...

Je songe à ce jour qui viendra,
Mon âme,
Ce jour où tu me laisseras,
Encore une fois — la dernière —
Courir, cheveux au vent dans le matin léger,
De tous les chers adieux dont mon cœur a été adieu à la terre saigné,
Serai le plus désespéré.

...Et voici la fin du poème :
Lorsque viendra le soir,
Où je serai couchée au berceau ténébreux,
Et que mes mains, te presseront enfin, Toi Mon Dieu !
Permetts qu'une rose effeuillée,
A côté de ta croix,
Laisse à mes doigts fanés,
Un parfum de la terre,
Que j'aurai trop aimé.
Germaine KELLERSON.

Attribution de semences oléagineuses fourragères

Un contingent de graines de colza et de navette, prélevé sur le stock de trituration, pourra être attribué aux agriculteurs qui en feront la demande, pour être utilisé comme semence fourragère.

Pour bénéficier de cette attribution, les agriculteurs devront adresser leur demande au Directeur des Services Agricoles de leur département, qui leur délivrera, le cas échéant, un bon de livraison sur lequel sera désigné le négociant chargé de ravitailler les intéressés.

Munis de cette pièce, ils devront se présenter à la Recette-Buraliste dont ils dépendent, pour se faire remettre un titre de mouvement leur permettant de transporter les gaines.

Service des prisonniers de guerre

La délégation de la Croix-Rouge du Lot a reçu la note ci-après du Service des Prisonniers de guerre de Lyon :

De nombreuses enquêtes faites auprès des hommes de confiance par la Direction du service des Prisonniers de Guerre, ont permis d'acquiescer la certitude que tous les prisonniers ont, actuellement, connaissance du communiqué N° 88.

Ceux qui continuent à adresser leurs étiquettes à des Comités ou à des Œuvres auxquels ils ne sont pas inscrits, à des industriels, à des commerçants ou à des particuliers qui ne les connaissent pas, sont très fréquemment des prisonniers sans scrupule qui arrivent à se faire envoyer chaque mois, par ce procédé, un nombre de colis contenant des denrées Croix-Rouge, très supérieur à celui auquel ils ont normalement droit.

Presque tous les hommes de confiance ont fait connaître qu'ils étaient d'accord pour qu'une suite ne soit donnée à l'envoi de ces étiquettes.

Certains d'entre eux ont demandé que ces dernières leur soient envoyées afin qu'ils puissent se livrer à une enquête et faire le cas échéant aux intéressés les reproches qu'ils méritent. J'ai l'honneur de vous demander, en conséquence, de bien vouloir inviter les Présidents de Comités dépendant de votre Délégation, à me retourner par votre intermédiaire, toutes les étiquettes qui leur seraient envoyées par des prisonniers non inscrits à leurs comités.

Il serait également désirable que les Présidents de Comité indiquent aux Œuvres ou Associations ou aux personnes charitables qui acceptent de venir en aide aux prisonniers, qu'elles ne doivent envoyer de colis qu'à ceux dont la situation de famille est reconnue comme digne d'intérêt, et qu'elles peuvent, si elles le désirent, s'adresser à la Direction du Service des Prisonniers de Guerre, pour obtenir des renseignements sur les prisonniers qui leur auraient adressé des étiquettes, ne prétendant ne pas recevoir de colis.

Suppléments attribués aux pensionnaires des établissements d'enseignement secondaire

Les jeunes gens et les jeunes filles appartenant aux catégories J1, J2, J3, fréquentant les internats et cantines des établissements scolaires et assimilés, bénéficieront d'un supplément de denrées alimentaires.

Les pensionnaires complets auront, en sus de leurs rations normales : 100 grammes par mois de matières grasses, 180 grammes de viande par semaine pour les J3, en supplément du supplément hebdomadaire de 90 grammes qui leur est alloué en échange des tickets de la feuille de denrées diverses ; 250 grammes de pâtes par mois ; 250 grammes de légumes secs ; 250 grammes de sucre ; 350 grammes de confiture, tous par mois. Ils auront aussi 180 grammes par jour de pommes de terre, dans la limite, bien entendu, des approvisionnements.

Les demi-pensionnaires recevront la moitié des suppléments mentionnés ci-dessus.

Livraison des fourrages

Pour faciliter la collecte des foin et pailles de la récolte 1943, M. le Ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement a décidé que les producteurs pourraient se libérer, dans la limite d'un tiers de leurs impositions foin en livrant au ravitaillement général de la paille à la place de foin sur la base de 200 kg. de paille pour 100 kg. de foin.

La paille livrée à ce titre devra être de la paille d'avoine pressée ou bottée, ou de la paille de froment bottée à l'exclusion de la paille de froment pressée et de toutes autres pailles. Par contre la substitution foin contre paille n'est pas autorisée.

— Non ? Eh bien ! alors, j'ai raison. Nous nous sommes donc déjà rencontrés : constatation encourageante, mais où ?

— Réellement, nous ne nous sommes pas rencontrés, mais vous, chez lady Bella Macey.

— Elle vit le sang vivement monter au visage de Quentin.

— Alors, j'y suis !... Pierrette !... Et une rose blanche lancée par vous, vint me frapper à la bouche, ajouta-t-il sans y attacher d'importance.

— Cette rose blanche n'était pas destinée spécialement à vous ; toutes mes roses furent lancées au hasard... Elle s'arrêta, ses pensées la ramenant à la scène du bal. Elle revoyait Rosalie Constance dansant avec le beau jeune homme brun.

— Quantin reprit :

— Possible. En tout cas, celle-là me frappa comme méchamment à la bouche.

— Je répète que c'est le fait du hasard.

— Le hasard est responsable de bien des choses !

— Et il n'a pas toujours le sens de chance. Il aurait plutôt celui de fatalité... Ne croyez-vous pas que cette rose, en venant tomber sur moi, a été guidée par la fatalité ?

— Il n'aurait pas dû lui poser cette question et il devait le savoir.

— Non ! Non !

— L'indignation la fit protester plus vite qu'elle n'aurait voulu. Elle se rendait compte qu'elle prenait les pa-

RECOLTE DES FRUITS DE 1943

Les droits des producteurs

A) PRODUCTEURS DE NOIX. — Dans une récente circulaire relative à la collecte des noix de la récolte 1943, M. le Ministre, secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement, a précisé les droits des producteurs.

1) Expéditions de noix aux parents et amis. — Tous les producteurs de noix sont admis, sans condition, à inclure 2 kg. de noix en coques ou de cerneaux dans les colis familiaux dont la composition et le régime ont été définis par l'arrêté interministériel du 1^{er} juillet 1943.

De plus, dans les communes qui auront satisfait en totalité à leurs impositions, les producteurs pourront expédier par colis de 10 kg., tout ou partie du reliquat disponible de leur récolte. Ils devront, à cet effet, demander les autorisations de transport nécessaires au Chef du bureau local d'expédition du Comité central de ravitaillement en fruits et légumes qui les leur accordera de droit.

2) Trituration des noix en vue de l'extraction de l'huile. — Dans les départements libérés en totalité de leurs impositions, et sur proposition des Préfets des dits départements, le ministre se réserve la faculté d'autoriser la trituration, par les huileries artisanales, des noix détenues par les producteurs, à compter d'une date qui sera fixée pour chacun des départements en cause.

A partir de la date susvisée, les producteurs pourront obtenir du Chef de bureau local d'expédition une autorisation de trituration qui vaudra autorisation de transport tant pour les noix à triturer que pour l'huile obtenue, entre leur exploitation et le moulin artisanal.

L'huile extraite sera laissée en totalité à la disposition des producteurs.

B) PRODUCTEURS DE CHATAIGNES. — Tous les producteurs de châtaignes sont admis sans condition à inclure 2 kg. de ces fruits dans les colis familiaux dont la composition et le régime ont été définis par l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1943.

De plus, dans les communes qui auront satisfait en totalité à leurs impositions, les producteurs pourront expédier par colis de 10 kg., à leurs parents ou amis tout ou partie du reliquat disponible de leur récolte. Ils devront, à cet effet, demander les autorisations de transport nécessaires au Chef du bureau local d'expédition du Comité central de ravitaillement en fruits et légumes qui les leur accordera de droit.

C) PRODUCTEURS DE POMMES ET POIRES. — Tous les producteurs de pommes et poires de table sont admis sans condition à inclure 10 kg. de ces fruits dans les colis familiaux dont la composition et le régime ont été définis par l'arrêté interministériel du 1^{er} juillet 1943. (Communiqué de la Direction des Services agricoles du Lot).

RAMASSAGE DES CHATAIGNES

M. M. les agriculteurs intéressés par le ramassage des châtaignes sont priés de vouloir bien faire connaître d'urgence leurs besoins en main-d'œuvre, à la Direction du Service de la Main d'Œuvre, 32, rue Président-Wilson à Cahors en précisant la date de ces besoins.

Des avantages en nature seront accordés à tous les volontaires pour ce travail, qui peuvent dès à présent se faire inscrire au Bureau de la Main d'Œuvre agricole, 32, rue Président-Wilson à Cahors.

Ces avantages sont de l'ordre suivante pour une durée de 15 jours minimum de travail chez un propriétaire du département, ils obtiendront, sur la présentation d'un certificat délivré par l'employeur, visé par le Maire et par le Syndic Communal, une autorisation de transport de cent kilos de châtaignes.

roies de Talbot trop au sérieux. De nouveau, elle se sentit gauche et gênée comme une petite fille. Elle était en colère qu'il eût le pouvoir de la déconcerter et elle dit avec une irrésistible impulsion :

— Vous avez pris un air très supérieur, tout à l'heure, au sujet de la pitié qu'on éprouve parfois pour soi-même... Mais si vous étiez une femme, vous seriez en train de verser toutes les larmes de vos yeux.

— Elle regarda avec vivacité :

— Qu'est-ce qui vous fait penser ça ?

— Oh ! c'est très joli de prendre un petit air indépendant, mais vous êtes malheureux, terriblement malheureux !

— Elle demeura assez longtemps silencieux, puis, d'un ton bref :

— Je suis en enfer...

— Elle respira profondément, stupéfaite de sa propre audace et d'avoir en outre si bien deviné. Elle ne savait plus que dire et le désir lui vint de s'excuser. Mais avant qu'elle ait entrouvert la bouche, il reprit, tragique :

— Elle m'a signifié mon congé, à la première heure, ce matin. J'ai reçu une dépêche me disant qu'elle avait... qu'elle avait épousé... l'autre... hier !...

— Le beau jeune homme brun ? dit Honor suivant naïvement sa pensée.

— Ah ! vous saviez ?...

— Elle rougit de nouveau, confuse.

— Oh ! je n'ai pu m'empêcher de remarquer que... que... qu'elle a dansé avec lui très... très souvent... à cette soirée.

ETRANGE MARIAGE

par
CONCORDIA MERREL
N° 4

Honor en fut contente ; elle se sentait le visage en feu et son cœur battait si fort que sa voix trembla lorsqu'elle demanda au garçon une tasse de café. La vue de Quentin Talbot lié de si près dans son souvenir à la plus tragique soirée de sa vie, réveilla brusquement en elle la conscience de son terrible malheur. Et les larmes, qu'elle ne pouvait plus verser, affluèrent soudain à ses yeux. Elle se rendit compte avec terreur qu'elle perdait la maîtrise d'elle-même. Elle cacha son pauvre visage décomposé dans ses mains crispées.

Le garçon déposa la tasse de café en face d'elle, mais elle n'osa pas bouger.

Pleurer ici, en public ! Elle qui avait dit à Ginesta que les larmes étaient une inutile faiblesse ! Elle se mordit violemment les lèvres, essaya de dominer son émotion, mais ses efforts furent vains. La nature, qu'elle avait voulu étouffer, prenait sa re-

vanche, et les larmes, comme une pluie brûlante, coulaient entre ses doigts. C'est alors qu'elle voulut sortir son mouchoir de son sac. Il n'y était pas. Elle le chercha dans sa manche, fouilla nerveusement dans sa poche. Non, elle ne l'avait pas pris, dans sa hâte à fuir la maison. Pleurer était déjà assez pénible, mais pleurer sans pouvoir essuyer ses larmes !

Soudain, devant ses yeux baissés, une main longue et hâlée posa devant elle, sur la table, un grand mouchoir très blanc et non déplié. Elle était bien trop émue pour percevoir le comique de la situation, elle saisit le carré de toile fine comme un noyé aurait pu saisir une ceinture de sauvetage miraculeusement offerte et s'en couvrit la figure.

Elle resta immobile un moment, jusqu'à ce qu'elle se sentit un peu plus calme. Puis elle murmura :

— Merci...

Talbot répondit à ce remerciement par un très léger salut et laissa sa tête retomber avec le même air absorbé et triste.

— Dois-je vous le rendre ? se risqua-t-elle à demander d'une voix hésitante.

— Me le rendre ? Si vous voulez ! Que m'importe !

Talbot prononça ces mots si bas que la jeune fille ne les entendit pas bien, et ce qu'elle crut comprendre la vexa.

Elle reprit, le ton un peu changé :

— Vous venez d'être bon pour moi, mais cela ne vous donne pas le droit de me poser cette question.

Le jeune homme leva vers elle des yeux étonnés :

— Moi ? barbote-t-il, quelle question m'attribuez-vous ?

— Ne m'avez-vous pas demandé la cause de mon chagrin ?

— Non, je ne vous ai rien demandé.

— Ah ! j'avais cru entendre...

— Pourquoi me serais-je enquis ?... demanda-t-il brusquement sans achever sa phrase.

— Vous pourriez... Vous pourriez être...

— Curieux ? ou simplement impertinent ? continue-t-il avec un pli d'amertume aux lèvres.

— Non, intéressé, allais-je dire lorsque vous m'avez interrompu.

Il eut un petit éclat de rire très bref.

— Pleurer sur soi-même est une inutile perte de temps.

La pauvre Honor rougit. Son voisin de table, rit de nouveau et son rire n'avait rien de gai.

Puis, la regardant, il dit avec embarras :

— Peut-être, si je vous dis : Ne nous sommes-nous pas déjà rencontrés ailleurs ? vous trouverez ma question impertinente. Elle vous obligera à vous lever en colère et à disparaître.

Cette question interroqua la jeune fille, au point de lui donner la sensation qu'elle était redevenue une écolière mise pour la première fois en présence d'un jeune homme.

— Il se trouve que je ne vais rien faire de semblable, répondit-elle, aussi froidement qu'elle le pouvait en ce moment.

LA QUESTION DES POMMES DE TERRE

La question des pommes de terre est à l'ordre du jour dans notre département et les mesures draconiennes prises par le Préfet, pour assurer le ravitaillement de notre population sont interprétées de façon plus ou moins tendancieuse.

C'est pourquoi, dans un unique souci de vérité, nous avons cru bon d'aller l'interroger.

En voici ce que le Préfet du Lot a bien voulu nous déclarer :

« Cette année, nous avons dans le Lot, une magnifique récolte qu'on peut évaluer au minimum à 110.000 quintaux. Aussi les grandes agglomérations urbaines et les trafiquants du marché noir, profitant des facilités accordées par le Gouvernement, se sont abattus sur notre département comme une nuée de sauterelles. Le résultat a été de faire monter les prix en flèche. On est allé jusqu'à offrir 18 francs d'un kilo de pommes de terre, pris chez le producteur.

« En présence d'une pareille situation, j'ai interdit la sortie des pommes de terre du Lot et je maintiendrai cette interdiction tant que mes administrés ne seront pas tous approvisionnés. J'ai donné des ordres très sévères pour que les fuites soient empêchées et tous les camions non munis d'autorisations régulières soient saisis.

« Aussi les habitants du Lot sont-ils sûrs d'avoir à leur disposition les 50 ou 100 kilos prévus contre remise de leur carte et de payer le kilo de pommes de terre comme l'an passé, c'est-à-dire 5 fr. rendu à domicile.

« Dites à vos lecteurs que je maintiendrai les mesures prises aussi longtemps qu'il sera nécessaire et que je suis décidé à frapper tous ceux qui voudront spéculer sur la misère des temps, et de façon à ravitailler également les communes rurales éprouvées par la sécheresse.

« Pour assurer le ravitaillement du Lot, nous disposons de 95.000 quintaux, une fois les centres urbains et les collectivités approvisionnés. C'est plus que suffisant. La pomme de terre ne manquera pas. Voilà le sens des mesures que j'ai prises. »

Nous ne pouvons que féliciter M. le Préfet du Lot de son énergie et de sa sollicitude envers ses administrés.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Conférences sur l'histoire de Cahors
La dernière causerie de M. J. Fourgous sera donnée le dimanche 24 octobre à 16 heures dans la salle de la Bibliothèque municipale.

Elle traitera des périodes moderne et contemporaine, du XVIII^e siècle à nos jours.

DÉMÉNAGEMENTS GARDE-MEUBLES MAISON P. NOYER

5, rue Jean-Caviolle — CAHORS

EMBALLAGES, GROUPEMENTS, CAMIONNAGES

TOUS LES TRANSPORTS

Mise en service d'une nouvelle organisation de groupages :

CAHORS - TOULOUSE - CAHORS

Toute la France

par Groupages accélérés

Pour tous renseignements :

Téléphonez N° 3-34, CAHORS

ÉCRIVEZ-NOUS

CONSULTEZ-NOUS

Il y va de votre intérêt

— Alors, je suppose que je peux me féliciter... dit-il avec amertume.

— Evidemment. Et cependant malgré les principes que vous avez énoncés quand je pleurais, vous vous complaisez à vous torturer vous-même.

— C'est vrai, mais je n'ai pas encore eu le temps de m'habituer à mon bonheur. Seulement, comme je ne pourrais pas supporter la pitié des autres, j'ai signé un engagement avec Peterson, l'explorateur. Je vais donc faire partie d'une expédition pour Dieu sait où, en avion. J'ai rencontré Peterson, il y a une heure, dans un état frénétique, parce que son pilote a la grippe. Il s'est accroché à moi... Et je dois le rejoindre demain à Croydon. Et puis... Remercions Dieu d'avance pour la tempête et le déchaînement des éléments qui nous attendent...

Honor se sentit frémir d'une étrange excitation.

— Oh ! s'exclama-t-elle, et il lui semblait que le vent lui frappait déjà la figure.

— Je suis... C'est de la couardise, n'est-ce pas ?

— Non... Pourtant... Peut-être... Je ne sais pas... Je... Je... voudrais bien pouvoir en faire autant !

— Fuir quoi, vous ?... Mais, pardon...

— Certaines choses graves, douloureuses...

Elle hésitait, avec le sentiment subit que l'intimité s'établissait trop vite entre eux. Après tout, Talbot était un étranger pour elle. Comment pouvait-elle lui parler d'une façon si confidentielle ?

CAHORS

UNE GARE ROUTIÈRE A CAHORS

La liaison de la route et du rail ! Cette question qui a fait tant parler avant la guerre est venue sous une forme pratique devant le Conseil municipal auquel on demandait son avis sur l'emplacement et les dispositions d'ensemble à adopter en vue de la création d'une gare routière à Cahors.

La consultation était faite à la demande du Ministère des communications qui exprimait en même temps l'avis que les gares routières des voyageurs fussent sinon confondues avec celles du chemin de fer, du moins installées à proximité immédiate, étant entendu que lorsque la gare du chemin de fer occupe une situation défavorable par rapport à la ville desservie, il y a lieu de prévoir un relais central.

M. Maurice Colomp, adjoint aux travaux publics, exposa les conditions dans lesquelles la question vient devant l'Assemblée municipale. Consultation a été déjà demandée à la S.N.C.F. d'une part et au Groupe départemental des transports d'autre part.

La réponse de la S.N.C.F. est nette. Elle demande que la gare routière soit installée sur les dépendances mêmes de la gare du chemin de fer et se chargera des installations à créer sur cet emplacement. Dans ses prévisions, nous croyons que ces installations seraient édifiées du côté où se trouvent actuellement les Messageries.

C'est aussi l'avis de l'ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées qui réclame, avec l'installation de la gare routière aussi proche que possible de celle du chemin de fer, un relais au centre de la ville.

Mais la Direction départementale des transports routiers du Lot et la Chambre de commerce sont d'un avis différent. L'une et l'autre ont émis l'avis que la gare routière devrait être installée sur la place Galdemar, dans la partie comprise entre la rue Clemenceau et la Halle aux Grains.

Telles sont les conditions dans lesquelles l'affaire se présente devant le Conseil.

La municipalité, après examen, estime que la place Galdemar, bien qu'elle occupe en effet une situation centrale, ne peut pas convenir à l'installation d'une gare routière pas plus d'ailleurs qu'à celle du relais central éventuellement envisagé.

Il y aurait d'abord de grandes difficultés pour transporter voyageurs, bagages et messageries de la gare du chemin de fer à la gare routière. Il y aurait aussi des difficultés de circulation dans ce quartier populaire et à cause du voisinage du Marché couvert pour lequel la gare routière serait un encombrement. Cette place exigüe et dont les dégagements sont médiocres offre, en outre, cet inconvénient qu'elle se trouve extérieure à l'artère principale de la ville constituée par le boulevard.

Toutes ces considérations sont mises en valeur par la discussion qui s'institue sur le rapport de M. Colomp dont les conclusions sont finalement adoptées.

En conséquence, le Conseil émet un avis favorable à la création d'une gare routière installée dans la dépendance de la gare du chemin de fer et d'un relais central établi sur un emplacement dont le choix sera examiné en temps opportun.

UN PLACEMENT AVANTAGEUX POUR LES ÉPARGNANTS

Bons à 5 ans, au porteur, de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, rapportant 3,25 pour cent, net, d'intérêts. Exempts de toute taxe spéciale frappant les valeurs mobilières.

On souscrit à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Lot, 24, rue Président-Wilson, Cahors.

UN ÉVÉNEMENT DANS NOTRE VILLE

Une Exposition d'un genre tout à fait nouveau va s'installer pour quelques jours dans notre cité... Exposition ambulante si l'on peut dire, puisqu'elle parcourt toute la France.

Cette Exposition est tout à fait originale car son but est essentiellement moral. Elle a été conçue et composée par le Commissariat Général à la Famille pour défendre, fortifier, glorifier la Famille Française.

Son programme pourrait paraître austère, mais sa forme et sa présentation, si vivantes, si variées et si colorées, plairont à tous les visiteurs, sauront aussi frapper et retenir tous ceux qui, jusqu'à présent, n'avaient pas mesuré l'urgence de ces problèmes.

En face de nos désastres et de nos épreuves, la France a-t-elle porté dans sa propre chair, le plus grand péril comme le plus grand espoir dont son avenir dépend ?

Le plus grand péril parce que l'esprit familial s'est affaibli et que la France n'a plus assez d'enfants ! On sait bien, quoique l'on n'y pense malheureusement pas, qu'une nation est avant tout une vaste assemblée de familles. Le jour où les familles fléchissent en force et en nombre, la nation se trouve en danger de mort.

Cette Exposition va nous montrer, au moyen de saisissantes images et de chiffres inévitables, les causes et les conséquences du mal... Nous verrons quels fléaux s'attaquent, depuis des années à l'unité et à la vitalité des foyers français. Nous verrons comment les villages meurent, comment les berceaux se vident, comment les lampes s'éteignent. Nous verrons les ravages causés par les usines monstrueuses et les villes tentaculaires, par l'égoïsme des cœurs médiocres et par le réseau mortel des innombrables cabarets.

Mais nous comprendrons mieux aussi que nous portons en nous-mêmes le plus grand espoir de la France. La vie qui lui manque, la force qui lui manque, les enfants qui lui manquent. Ce sont nos familles qui lui rendront cela.

Faut-il donc nous réapprendre les joies et les douceurs de la famille, — joies que cette exposition va nous redire en des pages lumineuses ? Faut-il donc nous rendre le goût de la vie et des foyers nombreux, — car nos foyers ont l'air d'être même plus deux enfants par ménage ne sont plus de vrais foyers et la mort plane sur eux ?

Où, sans doute, il nous est nécessaire de réapprendre ces vérités éternelles — et de mesurer en même temps, de quel redressement nous sommes capables.

La France, peuple familial par excellence, est prête à rebondir et tous les espoirs lui sont permis, car, déjà, la sève monte avec la vie qui ne demande qu'à s'épanouir dans le plus beau pays du monde.

Cette Exposition ne sera donc pas une grave leçon, mais une raison de plus d'espérer et d'agir...

MAJORATIONS DES PRIX DES VINS A APPELLATION CONTRÔLÉE NON INTÉGRÉS

Les producteurs de vins bénéficiant d'une appellation contrôlée non intégrés d'ajouter au prix à la production fixé pour ces derniers, une majoration de 1/0 (un pour cent) par mois à dater du 1^{er} avril de l'année suivant celle de la récolte, cette majoration ne pouvant être décomptée que jusqu'à la date effective de la mise en bouteilles et, au plus tard, jusqu'au 31 août de la deuxième année suivant celle de la récolte, même au cas de mise en bouteilles plus tardive.

Cette majoration, qui couvre tous les frais, notamment ceux d'entretien, de garde et de collage traditionnels, sera prélevée sur le taux de marque de l'éleveur et ne devra, en aucun cas, affecter le prix de vente des vins considérés aux divers stades de gros et de détail, tels qu'ils résultent de l'application des prix fixés à la production et des taux de marque en vigueur.

Lorsqu'il y aura mise en bouteilles effective par le viticulteur, ce dernier aura, en outre, le droit d'ajouter le forfait de deux francs selon les modalités de l'article 4 de l'arrêté n° 5.931 du 9 mars 1943 et de demander à son acheteur le remboursement du coût des bouteilles et emballages dans les mêmes conditions que celles prévues pour les commerçants.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45 : DEFENSE D'AIMER, avec Paul Meurisse, et Suzy Delair. Complément et actualités.

ÉTAT-CIVIL

du 15 au 22 octobre 1943

Naissances

Duclaux Françoise, rue Wilson.
Mergot Jean-Claude, rue Wilson.
Bourgade Pierre, rue Wilson.
Bousquet Suzanne, rue Wilson.
Gené Antoine, rue Wilson.
Olek Ginette, rue Wilson.
Hohwiller Marie, impasse Catonne, 9.
Schreyers Jacques, rue Wilson.

Mariage

Chappaz Henri, administrateur de société, et Rougier Jacqueline, S.P.

Décès

Calmette Léonie, S.P., 55 ans, rue Wilson.
Bessières Marie, épouse Cournac, S.P., 81 ans, rue des Cadourques, 20.
Sudey Marcelle, épouse Galan, infirmière, 39 ans, rue Wilson.
Delmas Georgette, 1 mois, rue Wilson.
Lapointe Paul, agriculteur, 62 ans, impasse Hugues-de-St-Cyr, 3.
Hautefeuille Eugénie, épouse Coudere, S.P., 52 ans, rue Clémenceau, 7.

Aux familles de travailleurs en Allemagne

En vue de l'organisation d'une séance récréative à l'occasion de la fête de la Noël, le 25 décembre, le Commissariat Général à la main-d'œuvre française en Allemagne invite les familles ayant un des leurs en Allemagne, de faire connaître d'urgence le nombre d'enfants composant la famille du travailleur, ainsi que la date de naissance.

Adressez les renseignements à M. le Délégué Inspecteur Départemental du Commissariat Général à la main-d'œuvre française en Allemagne, 7, avenue Jean-Jaurès, à Cahors.

Naissance

Nous apprenons l'heureuse naissance de Chantal Fabre, fille de M. Fabre, avocat, et de Mme, née Janine Bouysou. Nos vœux de prompt rétablissement pour la maman et de bonheur pour le bébé.

Nos compliments aux grands-parents Mme et M. Bouysou, l'estimé notaire de notre ville.

Nécrologie

C'est avec une douloureuse surprise que nous apprenons le deuil cruel qui vient de frapper notre ami M. Jean Coudere, directeur de la Banque populaire du Quercy et conseiller municipal.

Mme Coudere vient de succomber à la suite d'une courte et implacable maladie que les soins les plus éclairés et les plus dévoués n'ont pu maîtriser.

La défunte, bien connue à Cahors où elle s'était dévouée sans compter aux œuvres charitables, laissera de profonds regrets et le souvenir d'une femme de bien et de cœur.

A. M. Jean Coudere, que cette mort plonge dans l'affliction, nous renouvellons notre affectueuse sympathie et l'expression de nos sentiments attristés. — J. A.

Le carnet de santé scolaire va être distribué sous peu

Une loi récente a rendu le carnet de santé scolaire obligatoire et prévu un modèle unique que les premiers exemplaires seront distribués dans quelques jours.

Ce carnet comprend 24 pages. Les renseignements portés sur ce carnet seront confidentiels. Le carnet lui-même sera déposé entre les mains de l'assistante sociale scolaire pendant la durée de la scolarité.

Aux agriculteurs

Les agriculteurs qui ne sont pas venus à la Mairie pour compléter le bulletin de déclaration agricole souscrit en mai 1943 sont priés de remplir cette formalité sans délai.

Ceux qui ne viendront pas faire cette déclaration s'exposent à de graves ennuis : taxations d'office, privation d'engrais, de semences, de sulfate de cuivre, etc...

M. Jean NOUYRIT, professeur de musique, reprend ses cours et leçons particulières de solfège, violon et violoncelle, 11, boulevard Gambetta.

AVIS DE L'OFFICE DÉPARTEMENTAL DU TRAVAIL DE CAHORS

L'Office Départemental du Travail, 2, rue St-Maurice, à Cahors, pouvant disposer sous peu d'un certain nombre d'ouvrières étrangères, les employeurs agricoles et industriels désirant recevoir de cette main-d'œuvre, ont intérêt à se faire connaître à l'Office Départemental du Travail du Lot.

Association des anciennes élèves du lycée Clément-Marot

L'Association reprend ses réunions hebdomadaires le mercredi à 16 heures, au lycée Clément-Marot, dans la salle habituelle. Prochaine réunion : le mercredi 27 octobre ; ordre du jour : œuvre des Petits Sabots. Présence indispensable. — Le Bureau.

Croix-Rouge française

Deux langes de laine peuvent être délivrés par le service de la Délégation de la Croix-Rouge française, 8, rue Jean-Vidal, à Cahors, contre remise d'un bon de linge établi par les mairies.

Ces effets seront remis au prix de 60 francs le linge. Ils continueront à être remis gratuitement aux indigents.

Distribution de pétrole

La mairie de Cahors nous communique :

Les titulaires de la carte de pétrole sont invités à passer à la mairie du 21 octobre au 30 octobre, dernier délai, pour retirer les bons du mois. La présentation des cartes d'alimentation et de bois est obligatoire.

MADAME ! MADEMOISELLE !

Si vous désirez apprendre la COUPE et la COUTURE, faites appel à des cours sérieux et expérimentés. Les COURS FIGIER grâce à leur méthode déposée et à leurs professeurs diplômés vous assureront un succès certain.

PALAIS DES FÊTES

Samedi 23 octobre, soirée à 21 heures. Dimanche 24, matinée 15 heures, soirée 21 heures. Viviane Romance dans L'ES-CLAVE BLANCHE. Avec un bon complément. France-actualités.

COMMERÇANTS ! INDUSTRIELS ! PARTICULIERS !

Pour vos transports

consultez à CAHORS

MAISON P. NOYER

qui met à votre disposition sa nouvelle organisation de groupages rapides toutes directions

Principales villes desservies :

TOULOUSE - PARIS - LYON - MARSEILLE - BORDEAUX - NIMES - MONTPELLIER - CARCASSONNE - PAU - TARBES - AGEN - NARBONNE, etc...

et toutes les principales villes de France, dans les deux sens

N'hésitez pas à nous consulter, nous pouvons accélérer vos livraisons.

RAPIDITÉ — SÉCURITÉ

TARIFS HOMOLOGUÉS

Pour tous renseignements s'adresser à nos bureaux

— Alors ? interrompit-elle, abasourdie.

— Alors ? reprit-il, comme un écho, en avalant de la fumée, alors ? Vous pouvez l'avoir à vous, si vous le voulez, ce nom.

— Je peux l'avoir ? répondit-elle tremblante. Comment ?

— Il existe ce qu'on appelle une permission de mariage spéciale...

Il dit ces mots sans lever les yeux. La jeune fille regardait obstinément devant elle, et dans son désarroi se posait des questions : « Que dit-il ? Pour qui me prend-il ? Se moque-t-il de moi ? »

Offensée, elle dit :

— Comment osez-vous ?... Parce que je suis seule, sans nom, une épave ?... Vous avez pu croire que j'accepterais ?...

Sur le visage du jeune homme passa aussi une rougeur de colère...

— J'ai un nom estimé, je vous l'offre... ne demandant rien en retour... Je ne puis en un jour oublier celle que j'ai tant aimée... L'impulsion à laquelle vous devez cette proposition inattendue vient du meilleur de moi-même. Si vous ne le voyez pas ainsi, tant pis !

Il se leva comme pour partir. Mais Honor, en proie à des impressions si fortes et si diverses, lui saisit la main et l'arrêta.

— Non ! non ! Ne partez pas encore ! Je suis désolée ! Je vous ai mal jugé. Je ne voulais pas dire... Oh ! je ne sais ce que je veux dire... Ce que je suis... ce que je pense... Faites la part des circonstances...

(à suivre.)

SPORTS

STADE CADURCIEN Rugby

Dimanche au stade Lucien-Desprats grand gala de rugby. Nous aurons le plaisir, à 13 h. 30, de voir évoluer nos Espoirs contre l'U.S. de Gourdon en championnat des Pyrénées.

Nous sommes certains que devant leur public, ils confirmeront leur victoire de dimanche dernier.

A 15 heures, les seniors seront opposés à l'équipe d'Objat; nous n'avons aucun point de comparaison, mais nous savons qu'Objat est une bonne équipe, correcte et affectionnant le jeu ouvert. A son contact notre équipe ne peut que s'améliorer. Nos bleus et blancs ayant à cœur d'effacer leur mauvaise partie de St-Céré, où ils se laissèrent imposer le jeu feront l'impossible pour satisfaire leur public et leurs dirigeants. Que le meilleur gagne !

On dit : que St-Céré va éditer de nouvelles règles de rugby pour concurrencer l'International Board.

— Que, dans tout match commencé à St-Céré, public, dirigeants, joueurs, perdent tout contrôle et font une conduite de grenoble à leur adversaire.

— Que Cahors se souviendra longtemps de la réception toute cordiale des dirigeants ayant le match.

— Que les sportifs cadurciens ont trouvé excessif, dimanche, le prix des places pour le match de la Coupe de France. Rugbymen, attention !

— Que les Amis du Rugby font éditer un calendrier sur lequel public et joueurs trouveront quelques conseils.

— Que les Amis du Rugby pensent à organiser le déplacement à Souillac, le 31 octobre. Sportifs pensez à vous faire inscrire pour venir encourager vos joueurs. Allez au stade.

A SOULLAC

Rugby. — Dimanche 24 octobre, grand match de rugby Condat contre Souillac. Coup d'envoi à 14 h. 30.

Avis de concours

Un concours est ouvert pour l'admission de 200 surnuméraires de l'enregistrement. Les épreuves écrites auront lieu au mois d'avril 1944.

Les candidats pourront obtenir tous les renseignements complémentaires auprès du Directeur de l'Enregistrement à Cahors, rue Victor-Hugo, n° 3. Téléphone 227.

Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

La mise en vigueur du service d'hiver dans les chemins de fer

A la date du 1^{er} novembre 1943, la S.N.C.F. mettra en vigueur le service d'hiver des trains de voyageurs sur l'ensemble du réseau national.

Ce nouveau service comporte, comme à l'habitude, quelques modifications d'horaire et suppressions de trains.

Le public pourra se renseigner en consultant les indicateurs et affiches-horaires qui seront mis à jour et réédités à cette occasion ou en s'adressant aux établissements de la S.N.C.F.

Naturalisation

De l'« Officiel » : Sont naturalisés Français et réintégrés dans la qualité de Français : Barry (Patrick), né le 26 novembre 1893, à Maulregan (Irlande), et Leroy (Camille-Paule), sa femme, née le 2 octobre 1900, à St-Denis (Seine), demeurant à Gramat (Lot).

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 24 octobre et lundi 25 octobre jusqu'à midi par la pharmacie Gayet.

P.T.T.

Mlle Mirigot, surveillante de téléphone du cadre parisien, est nommée en la même qualité au bureau de Figeac.

INDEFRISABLE sans APPAREIL sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

Chronique des Théâtres

Au Théâtre municipal, dimanche 24 octobre, matinée 15 heures, soirée 20 h. 45, André RANCY présente au profit de la Croix-Rouge française et du Secours national, un programme sportif et gai : l'homme qui a étonné le monde, Ernest CADINE, champion du monde olympique, détenteur de six records ; — le grand fantaisiste musical ZIBRAL, des Grands Etablissements européens, et ZARAH CARYTH, avec sa lionne « CORA ». Dix attractions sensationnelles : du nouveau, de l'indit : c'est un spectacle André RANCY.

LE THEATRE DES ENFANTS DE PARIS

de Roland Pilain

vient jouer en matinée, le mercredi 27 octobre, à 17 heures, après les classes, au Théâtre Municipal de Cahors, LE BON PETIT DIABLE, d'après le roman de la Comtesse de Ségur, inspiré de l'œuvre qui a passionné nos jeunes années.

Nous verrons vivre sur la scène de notre Théâtre, la petite aveugle Juliette, l'espiègle Betty qui, accompagnée de Marianne et du Juge, parvient à force de courage, à arracher des mains de l'affreux père Mac-Mich, le petit Charles Mac Lance et la fortune que lui avait légué son père.

Nul doute que nos petits auditeurs viendront assister aux péripéties que joue le Bon Petit Diable aux Frères Old-Nick, avec le concours de la Troupe enfantine des Postes Parisien et de l'Île-de-France. — La location est ouverte.

CAHORS

Albas

Obsèques. — Lundi matin ont eu lieu les obsèques de Mme Fernand Fraysse, née Gabrielle Lafon, décédée bien prématurément, à l'âge de 42 ans, après une longue et douloureuse maladie. Il y avait une très imposante foule au cortège funèbre, car à la population albasienne s'étaient joints de très nombreux amis venus de Luzech, d'Anglars-Juillac et de Castelnaud, où M. Fernand Fraysse, installé comme marchand-fermier, jouit d'une grande popularité.

D'autant que la jeune défunte emporta dans la tombe de très durables sympathies. Elle savait se dépenser sans compter pour les œuvres de charité et dans tous les concerts ou soirées récréatives on ne pouvait que faire appel à sa voix si charmante qui faisait d'elle un des plus fermes soutiens de la chorale albasienne.

Ces compagnes lui ont d'ailleurs manifesté toute leur reconnaissance par une messe de requiem brillamment chantée et la profusion de couronnes et de gerbes qui ornaient le cercueil témoignait suffisamment toute cette sympathie.

Nous adressons à M. Fernand Fraysse, l'époux si cruellement frappé, à sa fille Suzette, aux malheureux parents, nos amis, Mme et M. Lafon, boucher, aux familles Fraysse et tous les autres parents, l'expression de nos condoléances les plus émuës.

Obsèques. — Samedi matin ont eu lieu avec un nombreux cortège les obsèques de M^{me} Juliette Caillaussou, décédée dans sa propriété de la Rivière Basse suivant à dix huit mois près dans la tombe son mari M. Caillaussou, Ingénieur des T. P. E. passé des Ponts et chaussées dans les Services de la S. N. C. F.

M^{me} Caillaussou a été rapidement enlevée par une inexorable maladie à l'âge de 67 ans emportant toute la sympathie de son voisinage. La regrettable défunte était née Renouin et l'une des nèces de M^{me} Cayla Caprais dont tout Cahors conserve la mémoire de ses œuvres de charité. Elle était également la sœur de M^{me} Bernard, la seule qui reste d'une famille de cinq enfants.

Nous adressons à M^{me} et au Docteur François Artigues, à M. Robert Caillaussou et à Mlle Madeleine Caillaussou, à la famille Bernard et à tous les autres parents l'expression de nos condoléances les plus attristées. — E. L.

Bouziès-Haut

Bonne capture. — Des piégeurs ont capturé dans les bois de Condat-sur-Célé (commune de Bouziès-Haut) un renard, deux oiseaux de proie et un blaireau. Bravo aux habiles piégeurs.

Sauzet

En émondant un arbre. — M. Simon Soullignac, ouvrier agricole, émondait un arbre, lorsqu'il tomba.

Dans la chute, il s'est fracturé un poignet. Il devra observer un repos de plusieurs jours.

Montcuq

Foire du 18 octobre. — Cours pratiqués. — Gros bœufs de travail, de 20.000 à 25.000 fr.; attelages moyens, de 16.000 à 18.000 fr.; vaches de travail, de 14.000 à 15.000 fr.; génisses, de 12.000 à 13.000 fr.; taurillons, de 10.000 à 12.000 fr., le tout la paire; vaches laitières, de 7.000 à 7.500 fr. l'une.

Suivant rendement : bœufs gras, de 350 à 450 fr.; vaches grasses, de 280 à 300 fr., le tout les 50 kg.; veaux, de 8 fr. 80 à 13 fr.; agneaux, de 13 à 15 fr. 50; moutons gras, de 12 à 15 fr., le tout le kg. poids vif; brebis d'élevage, de 500 à 600 fr. pièce.

Porcelets, vendus à la taxe, c'est-à-dire au cours de 46 fr. le kg.

Grosses oies prêtes pour l'engraissement, de 2.000 à 2.500 fr. la paire.

Au marché aux volailles : apports néants. Prochaine foire, le 31 octobre.

Succès universitaire. — Nous venons d'apprendre avec un très vif plaisir que notre jeune compatriote Mlle Josette Deheul, élève du lycée Clément-Marot, vient d'être reçue au baccalauréat, série M, avec la mention assez bien. Nos bien sincères félicitations à la sympathique lauréate.

A l'école de garçons. — On a appris avec plaisir que M. Delport, instituteur à Sainte-Croix, était nommé comme adjoint à l'école de garçons de Montcuq. Nous félicitons et souhaitons une cordiale bienvenue à M. Delport, bien connu à Montcuq, où Mme Delport dirige avec autorité et succès notre cours complémentaire de jeunes filles.

Un teint de santé...

...C'est une peau nette, sans états congestifs, sans boutons, ni rougeurs. Nous rappelons que les Sels Largin concourent à la santé de la peau et à la netteté du teint. En activant l'élimination des déchets par le foie et en exerçant une action dépurative sur le sang, 12 fr. 10 pour un litre de solution. Ttes Phies., Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4549.

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCE
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 535

Au Lilas Blanc

FLEURS NATURELLES
ARTICLES FUNERAIRES
79, bd Gambetta, CAHORS, tél. 248

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINNE
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3789 - 22-10-43

Castelfranc

En fendant du bois. — Mme Martin était occupée à fendre du bois, lorsqu'un coin à brusquement rejailli et l'a blessée à la tempe.

Des soins lui furent prodigués, mais son état est assez grave.

Lalbenque

Mise au point. — M. COURDESSES Charles, coiffeur à Lalbenque, proteste énergiquement contre certains bruits tendancieux qui peuvent porter atteinte à son commerce et à sa personne.

Il déclare et certifie qu'il ne fait partie d'aucun groupe politique ou autre. Son seul souci est de satisfaire sa nombreuse clientèle et de tenir son salon de coiffure toujours au mieux.

Puy-l'Évêque

La Famille dans la Nation. — La magnifique Exposition de la Famille dont on admire les stands en ce moment à Cahors, n'intéresse pas seulement les pères et mères de famille, mais aussi les jeunes ménages et tous ceux qui désirent fonder un foyer. La documentation qu'elle illustre ouvre à tous des perspectives nouvelles sur la situation et la mission de la Famille française. C'est le même enseignement qui sera donné mardi 26 octobre à 21 heures (légal), par la conférence de M. Jean Ramondou, à la salle des Fêtes.

Le nom du conférencier dont le talent et la compétence sont bien connus font augurer un bon succès pour cette réunion à laquelle l'actualité confère une particulière importance. Des films inédits seront projetés à l'issue de cette conférence.

Crégols

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Léopold Décremps, conseiller municipal, syndic du Syndicat corporatif agricole, décédé à l'âge de 47 ans, des suites d'une courte maladie.

Nous adressons à la famille du regretté disparu, dont la mort a provoqué de vifs regrets dans notre commune et dans la région, nos bien sincères condoléances.

FIGEAC

Saint-Céré

Championnat de ping-pong. — Au cours du match de ping-pong, organisé dimanche et après de nombreuses épreuves éliminatoires, M. Bernard Gineste a été déclaré vainqueur.

Nos félicitations au jeune et brillant sportif.

Conférence. — Prochainement au Foyer Municipal, une conférence sera donnée, qui aura pour titre « La Famille dans la Nation » et qui s'adressera plus spécialement aux jeunes, cordialement invités à assister à cette causerie du plus grand intérêt.

Cinéma Rex. — Dimanche 24 octobre, en matinée à 15 h. et en soirée à 21 heures : « Forte tête ». Actualités et complément d'usage.

Pharmacie de service. — Dimanche 24 octobre, le service de permanence sera assuré par la pharmacie Gineste, place de la République.

Thémines

Mariage. — Samedi a eu lieu le mariage de notre jeune compatriote Mlle Lacam Odette, du bourg, avec M. Balmé René, garagiste à Mercuès. Nos compliments aux parents et vœux de bonheur aux jeunes époux.

Divers. — Le tout nouveau ménage Grimal Irénée-Labouygue Josette, vient s'installer parmi nous, au Bout-du-Lieu. Souhait de joyeuse bienvenue.

La rentrée. — La rentrée a repris nos étudiantes : Mlle Albet, au lycée de Cahors; Mlles Soubin et Delsahut, au collège de jeunes filles de Figeac.

Comment soigner la sciatique

A ce mal si douloureux, il importe d'abord d'opposer un calmant énergique. Le Gandol est tout indiqué, car il soulage vite avec ses trois puissants calmants. De plus, le Gandol active l'élimination de l'acide urique et procure ainsi une amélioration durable. Ttes Phies. 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2688.

COMPTOIR IMMOBILIER

ALBERT TULET

9, Allées Fénélon, 9 - CAHORS

Successeur de M^l Flaujac

VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES

PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE

TERRAINS -- GERANCE -- LOCATION

R. C. Cahors 5.304

VICHYBOL

Laxatif doux

LABOR. HÉLIN - CHATEAUXROUX - Visa N° 846 P. 4666

BIBLIOGRAPHIE

Voici le sommaire du numéro d'octobre 1943 de « Science et Vie » : L'hypermicroscope électronique et le cinéma, par Pierre Millay. — Les lames ultraminces nous révèlent les dimensions des molécules, par Pierre Devaux. — Comment se serait modelée la face de la Terre par la dérive des continents, par A. Vandel. — Le sucre de bois : ersatz alimentaire et source de carburants, par Charles Berthelot. — Les transports de l'après-guerre : le trolleybus et l'électrification du réseau routier, par Jean Labadié. — L'usine d'équarrissage, source de corps gras et d'engrais, par René Martin. — Les A Côté de la Science, par V. Rubor.

dans la Science
et la Vie

GOURDON

Gourdon

Vol de châtaignes. — M. Virol Léopold, propriétaire à St-Julien-Lampou, a été victime d'un vol audacieux, dans les circonstances suivantes : Ayant chargé quatre sacs de châtaignes sur sa charrette, pour se rendre chez un voisin, il avait laissé son véhicule sur la route. Lorsqu'il revint, quelques instants plus tard, un sac de 50 kilos avait disparu. Il estime le préjudice à 500 francs et a porté plainte contre inconnu.

Gourdon

Centre d'Entraide. — Le Centre d'Entraide aux prisonniers de guerre fait connaître que le 1^{er} février au 1^{er} octobre, 439 colis gratuits ont été expédiés par les familles de prisonniers de Gourdon, grâce aux fonds collectés. L'ensemble de la dépense s'élève à 42.898 francs.

Le C. E. A. fait en outre connaître que l'apollation de Gourdon trouvera chaque mois à l'occasion de la collecte du franc du prisonnier un compte rendu d'activité mentionnant instamment les recettes et les dépenses en faveur des prisonniers.

Foire du 9 octobre 1943. — Foire de très peu d'importance. Bœufs de travail, transaction presque nulle, cours de la foire précédente. Moutons, apports insignifiants. Porcelets vente moyenne, achat à la taxe. Oies apport variable allant de 800 à 1.200 francs. Volailles entièrement nulles. Légumes en petites quantités, vente à la taxe.

Peu d'étalagistes. Prochaine foire le 23 octobre 1943.

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies sera assuré le dimanche 24 octobre par la pharmacie Landes, avenue Louis-Comte.

Cinéma Olympia. — Samedi 23 octobre, à 21 heures, un grand film : « Forte tête » avec un bon complément et France-Actualités.

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette, troisième enfant de M. et Mme Rouchés, bouchers, rue Notre-Dame. Félicitations et meilleurs vœux.

Obsèques. — Ces jours derniers ont eu lieu les obsèques de M. Larroque, rue de l'Abattoir. Condoléances à toute la famille.

Martel

Naissance. — Nous venons d'apprendre la naissance du premier enfant, un garçon, prénommé Jean-Claude, des époux Delpy-Dellac, à la Carrette, commune de Martel. Mme Delpy est la fille de M. Dellac, notre dévoué syndic. Compliments aux parents et meilleurs vœux au nouveau-né.

Soulomès

Mariage. — Samedi 16 Octobre a eu lieu en l'église de notre commune le mariage de la toute gracieuse Noémie Martin du village de Serre, avec M. Boudou de Figeac. Une somme de 200 francs provenant d'une collecte a été versée au Comité de la Croix-Rouge pour l'œuvre du colis aux prisonniers. Nos remerciements et nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

Souillac

Cinéma Vox. — Samedi 23, dimanche 24 octobre, soirée à 21 heures, dimanche matinée à 15 heures, Jean Murat, Janine Darcey, Henri Guisol, dans « Six petites filles en Blanc » avec un bon complément et France-Actualités.

Gendarmerie. — Nous apprenons que M. Rivière, maréchal des logis chef à Clerp (Haute-Garonne), est nommé en la même qualité à la brigade de Souillac en remplacement de M. Degheil. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de bienvenue.

La Famille dans la Nation. — Mercredi 27 octobre, à 20 h. 30, conférence de M. Maurice Caloire, à la salle des Fêtes, destinée aux pères et mères de famille et aux jeunes ménages qui désirent fonder un foyer. Des films inédits seront projetés à l'issue de cette conférence.

Gouttes des mères. — Le Secours National fera servir une fois par semaine à partir de novembre, un goûter réservé aux femmes enceintes de plus de 4 mois, aux mères ayant un enfant de moins de 8 mois, et aux enfants âgés de 1 à 3 ans.

Ce goûter sera composé, en principe, d'une tasse de chocolat au lait et pourra être augmenté, suivant les possibilités, de gâteaux secs ou de confiture.

Son prix est fixé provisoirement à 3 fr. 50 pour les mères et à 2 fr. 50 pour les enfants. Les mères et les enfants nécessiteux pourront, sur leur demande et après enquête, être admis à titre gratuit ou demi-gratuit. Le paiement sera effectué sur place. Les intéressés devront fournir la vaisselle qui leur sera nécessaire.

Pour permettre l'organisation de ce service, les intéressés devront se faire inscrire au bureau du Secours National, les jeudis de 10 heures à 12 heures; tous les renseignements utiles seront donnés. Les ayants-droit devront être porteurs de leur carte de grossesse, d'allaitement ou du bulletin de naissance des enfants.

Pour vous fortifier

Quintonine

Toutes Ventes Immobilières
et Commerciales
sans aucuns frais

CABINET IMMOBILIER

25^e année -- R. C. 1662

J. DELLARD, 1, rue N^o Joffre, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits

Prêts hypothécaires

A-t-elle 30 ou 45 ans ?

Il est bien difficile de déterminer l'âge d'une femme qui prend des Gouttes Florides. Ce produit végétal combat la plupart des ennemis féminins. Les Gouttes Florides sont précieuses surtout de 40 à 50 ans. Le flacon de Gouttes Florides 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30 ttes phies., Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3341.

REMERCIEMENTS

et

AVIS DE NEUVAINES

Monsieur CURNAC, Retraité; Monsieur CURNAC Albert et Madame; Mademoiselle CURNAC; Monsieur Lucien CURNAC et Madame, adressent leurs profonds remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

Madame CURNAC

La messe de neuvaine sera célébrée en l'Eglise St-Barthélemy, le 25 octobre, à 9 h. 30.

REMERCIEMENTS

Monsieur Jean COUDERC, Directeur général de la Banque Populaire du Quercy et de l'Agénais, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de la ville de Cahors, et toute la famille, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur très regrettée

Madame Jean COUDERC

née Eugénie HAUTEFEUILLE

AVIS DE DECES

Madame BOURJADE et ses enfants; Madame Veuve BOURJADE Elyse; Mme Veuve Eugène BOURJADE; Madame et Monsieur BAUDET; Madame et Monsieur CRÉS; les familles LABROUSSE, SARTA, tous les autres parents, vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Robert BOURJADE

Directeur de l'Avenir Cadurcien

et du Cercle Musical S.N.C.F.

Professeur des Ecoles de la Ville

et Collège Moderne

décédé dans sa 37^e année, et vous prient d'assister à ses obsèques, le samedi 23 octobre, 9 h. 30, en l'Eglise Cathédrale, Réunion, maison mortuaire, 24, rue de la Préfecture.

P.F.G., 71, boulevard Gambetta.

PETITES ANNONCES

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Debrel à Cuzorn (L.-et-G.), les plus belles de la région.

Catalogue franco. Téléphone : St-Front, N° 2

A vendre CHRYSANTHEMES. Se munir de vases pour les planter. S'adresser à M. Albert, 1, rue des Jacobins, Cabessut-Cahors.

M^{me} ESTRADEL

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS

Acheté neufs, échangés

31, Boulevard Gambetta

(En face le lycée de jeunes filles)

1930 - 1931 - 1932 - Cahors

POUSSINS d'un jr, race pure, séro-aggl. Sussex. Wyandottes, Leghorn, Canetons kaki. Expéditions dans toute la France. Ecrire en rappelant le nom de ce journal au Domaine des Fougères, 99 r. de Courcelles, Paris, T.P.R.

MACHINES A COUDRE SINGER

Vente - Echange - Réparations

Accessoires

M. Bonaure, 24, rue Clemenceau

Donnerais LEÇONS A ENFANTS de 9 à 14 ans en vue de la préparation au D.E.P.P. et C.E.P. S'adresser : Mme DESTANG, 4, rue Feydel, Cahors (de 14 à 17 heures).

A vendre ou à échanger contre alimentation : GULOTTE lainage; IMPERMEABLE garçon, 11-13 ans, presque neuf; PULL-OVER laine, neuf, même âge; COSTUME, MANTEAU façon chevette, garçonnet 6-8 ans; MANTEAU dame, 16-gr. beau lainage bleu, taille 44; SOULIERS légers, dentelle 37. S'adresser bureau du Journal.

</